




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-357**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246778-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER  
ANNUEL 2022**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur PAOLI Stéphane

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER  
ANNUEL 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2013-344 du 8 juillet 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » s'est vue confier l'aménagement du quartier de St Eutrope et le contrat de concession d'aménagement de celui-ci a été signé le 19 juillet 2013.

Validé par délibération n° DL.2016-346 du 18 juillet 2016, l'avenant n° 1 à ce contrat de concession, signé le 6 août 2016, a acté l'élargissement du périmètre de l'opération et, corrélativement, la réalisation et le préfinancement par la Ville d'études complémentaires, ainsi que la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2024.

Enfin, par délibération n° DL.2018-560 du 17 décembre 2018, en raison de l'indisponibilité des terrains des trois immeubles de Pays d'Aix Habitat Métropole de la Cité Saint Eutrope avant 2023, ainsi que des terrains d'emprise de l'usine de potabilisation des eaux de la Ville et des bassins avant 2022-2023, l'avenant n° 2 a été approuvé puis signé le 21 janvier 2019 en vue de la prolongation de la durée de l'opération de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

En fin d'année 2020, la REPA a confirmé que l'emprise du terrain du bassin d'eau brute de l'usine St Eutrope pourrait être libérée dans un temps nécessaire à la réalisation d'un nouveau bassin d'eau brute Chemin d'Aubère et d'une conduite d'alimentation entre les deux sites. Le bureau d'études SEGIC, retenu en septembre 2021, afin de travailler sur la faisabilité du schéma d'aménagement et d'un parc urbain sur les bassins d'eau traitée, a rendu ses

conclusions à la mi-2022. A l'issue de ces présentations et face à la complexité du projet, la Ville a souhaité la production d'un nouveau schéma d'aménagement excluant les bassins de la REPA et les immeubles de PAH.

Conformément au contrat de concession d'aménagement du quartier de St Eutrope susvisé et à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022 approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA le 12 avril 2023 dont la note de conjoncture et bilan financier sont joints en annexe.

Ainsi, le bilan prévisionnel établi à la fin de l'année 2022 fait ressortir pour l'ensemble de l'opération :

- En dépenses, un total de 17,7 M € HT
- En recettes, un total de 17,7 M € HT

Un bilan équilibré et sans évolution par rapport au précédent CRFA.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel relatif à l'opération St Eutrope, pour l'année 2022, joint en annexe,

DL.2023-357 - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU  
FINANCIER ANNUEL 2022-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 8
Non participation	: 13
Suffrages Exprimés	: 32
Pour	: 32
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00